

Avis de TMX relatif à la négociation boursière

Mise à jour au sujet de la modification dynamique du cours des ordres couverts par le régime de protection des ordres (RPO)

Mise à jour au sujet de la modification dynamique du cours des ordres couverts par le régime de protection des ordres (RPO)

Les Marchés boursiers TMX sont ravis d'annoncer les mises à jour et précisions suivantes au sujet du projet de modification dynamique du cours des ordres couverts par le régime de protection des ordres (« RPO »), qui maximisera pour les clients les occasions d'exécution des ordres en modifiant le cours vers les cours limites de l'ordre, pour les ordres de type « modification du cours » couverts par le RPO, suivant les changements de cotation, tout en respectant les cours limites établis et les restrictions relatives au RPO. Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de consulter les avis relatifs à la négociation boursière [2019-004](#) et [2019-018](#).

Sur la base des commentaires reçus de clients, la modification dynamique du cours des ordres couverts par le RPO sera mise en œuvre en tant que toute nouvelle option au RPO plutôt qu'un changement du mode d'opération actuel de l'option de modification du cours des ordres couverts par le RPO, comme annoncé précédemment dans la [sollicitation de commentaires](#). Les clients profiteront ainsi d'une option supplémentaire dans la gestion de leurs ordres couverts par le RPO, grâce à une toute nouvelle option au RPO, soit la modification dynamique du cours des ordres couverts par le RPO, qui s'ajoute aux options existantes d'ordre à traitement imposé (« OTI ») et d'ordres de type « annulation » et de « modification du cours » couverts par le RPO (sans modification dynamique du cours des ordres après leur saisie).

Nous sommes également heureux d'annoncer que nous avons reçu les approbations réglementaires de l'Alberta Securities Commission (« ASC ») et de la British Columbia Securities Commission (« BCSC ») afin de mettre en œuvre la modification dynamique du cours des ordres couverts par le RPO à la Bourse de croissance TSX (« TSXV »). Considérant les

approbations réglementaires antérieurement obtenues pour la Bourse de Toronto (« TSX ») et la Bourse Alpha TSX (« Alpha »), comme indiqué dans l'avis relatif à la négociation boursière [2019-016](#), toutes les approbations réglementaires requises ont désormais été reçues en vue de la mise en œuvre à la TSX, à la TSXV et à Alpha.

Veillez noter que la modification dynamique du cours des ordres couverts par le RPO sera disponible dans l'environnement d'essai (« GTE ») de la TSX et de la TSXV dès le vendredi 7 juin 2019. Un avis ultérieur sera publié pour annoncer la date de mise en œuvre dans l'environnement de production et la date de disponibilité dans l'environnement d'essai de la Bourse Alpha TSX. L'entrée en vigueur dans l'environnement de production est prévue pour le troisième trimestre de 2019.

Il est possible de consulter les nouvelles spécifications de saisie d'ordres et de diffusion de données qui tiennent compte de ces améliorations sur [TMX Webstore](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec [l'équipe de gestion des comptes](#).

Philip Cox	(416) 947-4752
Paul Dimtsis	(416) 947-4335
Laura Hanschke	(416) 947-4569
Pete Osborne	+44 7555 690 996
Jon Schneider	(416) 947-4484
Michael Tintinaglia	(416) 947-6679